

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 139

présenté par  
Mme Huillier

-----

### ARTICLE 27

Supprimer l'alinéa 7.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La convention d'utilité sociale et le programme local de l'habitat sont des outils de planification, qui permettent d'adapter les objectifs et moyens à la réalité de territoires caractérisés par une forte ségrégation, en particulier dans les grandes agglomérations. Ils peuvent notamment prévoir, par dérogation, l'exonération de supplément de loyer de solidarité dans les quartiers défavorisés.

L'amendement propose de maintenir ces possibilités de dérogations, que l'article tend à supprimer.